

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 22645 Numéro SIREN : 479 950 594 Nom ou dénomination : A.B.C. VOLTAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2020 sous le numéro de dépôt 107001



20201070012019

DATE DEPOT : 09/12/2020

N° DE DEPOT : 107001

N° GESTION : 2004B22645

N° SIREN : 479950594

DENOMINATION : A.B.C. VOLTAIRE

ADRESSE : 253 BD VOLTAIRE 75011 PARIS

MILLESIME : 2019

A.B.C. VOLTAIRE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.500 €
Siège social : 253 Boulevard Voltaire
75016 PARIS

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

R.C.S PARIS 479.950.594

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**PROCES VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIEE
UNIQUE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

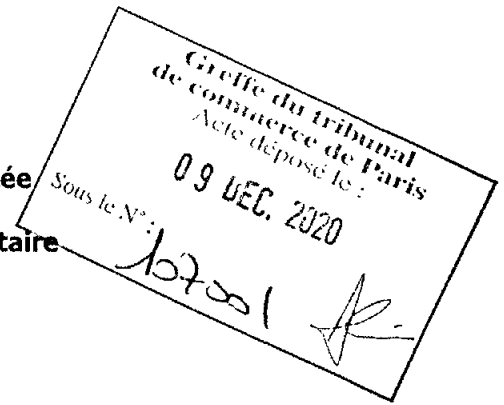
AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **(7.938 €)** en intégralité au compte « Report à nouveau », ce qui portera à **191.496 €** le solde créditeur de ce poste.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique précise qu'aucun dividende n'a été mis en distribution précédemment.

Signature



A.B.C. VOLTAIRE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.500 €
Siège social : 253 Boulevard Voltaire
75016 PARIS

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

R.C.S PARIS 479.950.594

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE EN VUE DE L'APPROBATION
DES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

La société **LIAM**, Société à responsabilité limitée au capital d'**UN MILLION DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (1.230.000 €)** divisé en cent vingt-trois mille **(123.000)** parts sociales de dix **(10)** euros chacune, sise à PARIS (75016) – 22, avenue Raymond Poincaré, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 811.414.135 et représentée par son gérant et associé unique Monsieur **Claude VIDELENC**,

Propriétaire des **CENT (100)** parts sociales émises par la société « **LYA** », société par actions simplifiée ci-dessus désignée, et Présidente de ladite société, a conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2019**, établi le présent rapport sur les opérations de l'exercice écoulé.

I. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE :

A. Situation de la Société et son activité au cours de l'exercice écoulé:

Il est rappelé que par acte sous seing privé en date à PARIS du 28 juin 2017, enregistré le même jour au POLE ENREGISTREMENT PARIS 16, bordereau n°2017/407, Case n°29, la société **LIAM** a fait l'acquisition de l'entière participation de la société **GERGOVIE INVESTISSEMENT** dans le capital de la société **A.B.C. VOLTAIRE**, soit **SEPT CENT CINQUANTE (750)** parts sociales.

En outre, aux termes d'un acte sous seing privé en date à PARIS du 30 juin 2017, enregistré le 4 juillet 2017 au SIE GRANDES CARRIERES, bordereau n°2017/221, case n°11, notre société a consenti la location-gérance de son fonds de commerce de **MARCHAND DE VINS – LIQUEURS – CAFE – RESTAURANT** sis à PARIS (75011) – 253, boulevard Voltaire et connu sous l'enseigne « **LE COMPTOIR VOLTAIRE** », à la société **L'ESCALE**, SARL sise à SUCY EN BRIE (94370) – 16 avenue Winston Churchill, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Luc BARQ.

Ladite location-gérance a été consentie pour une durée d'**UN AN** à compter du 1^{er} juillet 2017, pour se terminer le 30 juin 2018, moyennant une redevance annuelle hors taxes et hors charges de **CENT QUARANTE QUATRE MILLE EUROS (144.000 €)**.

Faute de dénonciation par les parties, ladite location-gérance a été prorogée par tacite reconduction pour une durée d'une année à compter du 1^{er} juillet 2018, pour se terminer le 30 juin 2019.

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2019** que je sou mets à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.



Aucune modification concernant les principes comptables ou les méthodes d'évaluation n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé.

Le bilan et compte de résultat résumés sont les suivants :

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE :	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	456.067	186.502
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	525.056	187.208
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	475.749	119.147
RESULTAT D'EXPLOITATION	49.307	68.061
PRODUITS FINANCIERS	0	305
CHARGES FINANCIERES	7.474	8.808
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	41.833	59.558
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	49.771	150
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(49.771)	(150)
IMPOTS SUR LES BENEFICES	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	(7.938)	59.408

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du C.G.I.

BILAN

EXERCICE CLOS LE :	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)
ACTIF	894.824	998.986
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	589.800	639.571
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80.828	115.069
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13.541	13.541
ACTIF CIRCULANT	210.656	230.806
PASSIF	894.824	998.986
CAPITAUX PROPRES	199.746	207.684
DETTES	695.078	791.302
Dont :		
- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	399.470	483.410
- emprunts et dettes financières divers	153.487	270.745

B. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

A compter du 16 mars 2020, le gouvernement a édicté des dispositions strictes relatives à l'épidémie de COVID 19. La société s'attend à un impact négatif sur ses états financiers 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré réel éventuel. A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de l'entité, les conséquences précises de cette crise sur la situation et les perspectives d'avenir de l'entreprise ne peuvent être évaluées.

C. Activités de la Société en matière de recherche et de développement:

Il n'y a pas eu au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2019** et depuis cette date d'activité de la Société en matière de recherche et de développement.

D. Analyse des résultats économiques et financiers

Au cours de l'exercice considéré, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 456.067 € contre 186.502 € lors de l'exercice précédent, soit une hausse très conséquente.

Compte tenu d'une production immobilisée pour un montant de 5.650 € et de reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges pour 63.338 €, et d'autres produits pour 1 €, le montant total des produits d'exploitation s'est élevé à la somme de 525.056 € contre 187.208 € en 2018.

Les charges d'exploitations hors dotations aux amortissements ressortent à la somme de 436.734 €, compte tenu notamment de :

- Achats de matières premières	106.431 €
- Autres achats et charges externes	70.445 €
- Impôts, taxes et versements assimilés	9.977 €

Au cours de l'exercice considéré, l'effectif salarié moyen s'est élevé à 9 personnes. Les traitements et salaires se sont élevés à la somme de 200.342 € et les charges sociales y afférentes à la somme de 60.541 €.

Après comptabilisation de ces éléments, il a été dégagé un résultat d'exploitation de 49.307 € contre un résultat d'exploitation de 68.061 € lors de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

En l'absence de produits financiers et compte tenu de charges financières pour un montant de 7.474 €, le résultat courant avant impôt ressort à la somme de 41.833 € contre un résultat de 59.558 € lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'une perte exceptionnelle de (49.771 €) issues de charges exceptionnelles sur opérations en capital, et en l'absence de provision d'un impôt sur les sociétés, la société a ainsi dégagé un **résultat net comptable déficitaire de (7.938 €)** contre un bénéfice net comptable de 59.408 € lors de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Au cours de l'exercice social, la Société n'a pas souscrit de nouvel emprunt et a remboursé la somme de 83.941 € au titre des emprunts en cours.

La somme de 153.487 € figurant au passif du bilan au compte « emprunts et dettes financières diverses » correspond pour un même montant au compte courant de l'associé unique.

E. Evolution prévisible de la situation et perspective d'avenir :

Par suite des mesures de déconfinement prises par le gouvernement à effet du 2 juin 2020, un protocole de déconfinement commun à toute la profession HCR a été élaboré en vue de donner aux entreprises les consignes sanitaires nécessaires à l'exercice de leur activité, dans le respect de la sécurité et de la santé de l'ensemble des salariés. Ce protocole a également vocation à gagner la confiance des clients et du grand public. Nous veillerons de ce fait à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de respecter les exigences dudit protocole sanitaire.

Nous poursuivrons notre politique de gestion rigoureuse afin de pouvoir de nouveau enregistrer un résultat bénéficiaire lors du prochain exercice à condition bien entendu qu'aucun nouvel événement exceptionnel ne vienne perturber la bonne marche de l'affaire.

II. RESULTATS – PROPOSITION D'AFFECTATION :

L'exercice écoulé fait apparaître un résultat net comptable déficitaire de **(7.938 €)** que je vous propose d'affecter en intégralité au compte « *Report à nouveau* », ce qui porterait à **191.496 €** le solde créditeur de ce poste.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique précise qu'aucun dividende n'a été mis en distribution précédemment.

III. REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES :

Aucune régularisation de cette nature n'est intervenue sur l'exercice écoulé.

Si les comptes et opérations qui viennent de vous être présentés reçoivent votre agrément, je vous invite à voter les projets de résolution qui vous sont soumis.

La Gérance

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'Z' shape with a long horizontal stroke extending to the right.

ABC VOLTAIRE

253 boulevard Voltaire

75011 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'S' or 'B' shape with a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise : ABC VOLTAIRE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 | 2 |Adresse de l'entreprise 253 boulevard Voltaire 75011 PARIS Durée de l'exercice précédent * 1 | 2 |Numéro SIRET * 4 7 9 9 5 0 5 9 4 0 0 0 2 4 Néant ☐ *

				Exercice N clos le	
				<u>3 1 3 2 2 0 1 9 </u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (I)	AH	AI	589 800	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	34 805	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	33 728	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	117 998	
	Immobilisations en cours	AV	AW	3 552	
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	13 541	
TOTAL (II)		BJ	BK	186 531	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	12 108	
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	6 089	
	Autres créances (3)	BZ	CA	3 137	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	189 093	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	229	
TOTAL (III)		CJ	CK	210 656	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif *	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	894 824	

Renvois : (I) Dont dont au bal : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		ABC VOLTAIRE		Néant	☐ *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500...)	DA		7 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		750	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DII		199 434	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		(7 938)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (II)			DI		199 746
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		399 470	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		153 487	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		37 162	
	Dettes fiscales et sociales	DY		104 959	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC		695 078
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE		894 824
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G		467 272	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Désignation de l'entreprise : <u>ABC VOLTAIRE</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
		France	Exportations et les raisons intracommunautaires
		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB
	Production vendue { biens *	FD	FE
		FG	FH
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK
	Production stockée *		
	Production immobilisée *		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)		
	Autres produits (I) (11)		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		FC
	Variation de stock (marchandises)*		FD
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*		FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *		FX
	Salaires et traitements *		FY
	Charges sociales (10)		FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{ Sur immobilisations - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	GA
			GB
			GC
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GD
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GE
	Autres charges (12)		GF
Total des charges d'exploitation (4) (II)		GG	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GI
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GJ
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GK
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GL
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GM
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GN
	Différences positives de change		GO
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GP
Total des produits financiers (V)		GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GR
	Intérêts et charges assimilées (6)		GS
	Différences négatives de change		GT
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GU
Total des charges financières (VI)		GV	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GW	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ABC VOLTAIRE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	525 056		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	532 994		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(7 938)		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		IP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6 ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies I)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	63 338	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Designation de l'entreprise		ABC VOLTAIRE		Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		
				Consecutives a une reevaluation pratique au cours de l'exercice ou resultant d'une mise en equivalence		Acquisitions, creations, apports et virements de poste a poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	639 571	KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KII		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KK		
		Installations generales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KN		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KP		
		Installations generales, agencements, aménagements divers *				KQ		
		Matériel de transport *				KR		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				KS			
	Emballages récupérables et divers *				KT			
	Immobilisations corporelles en cours				KV			
	Avances et acomptes				KW			
	TOTAL III				KX			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
		Autres participations			8U		8V	
	Autres titres immobilisés			IP		IR		
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	13 541	IU		
	TOTAL IV			LQ	13 541	LR		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	915 697	OH	4 774	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste a poste 1		par cessions a des tiers ou mises hors service ou resultant d'une mise en equivalence 2		Reevaluation legale * ou evaluation par mise en equivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	49 771	LW	589 800	
CORPORELLES	Terrains			IP		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		ME		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MII	58 988	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MK	37 735	
		Matériel de transport		IV		MN	124 665	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MP			
	Emballages récupérables et divers *		IX		MQ			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MT	42 419		
	Avances et acomptes		NC		MV			
	TOTAL III		IY		MW			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		NA	3 552	
		Autres participations		IO		NE		
	Autres titres immobilisés		II		NF			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		NI	267 359		
	TOTAL IV		I3		NH			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	49 771	OL	870 700	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABC VOLTAIRE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise ABC VOLTAIRE Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF	49 771	PG	49 771	PH			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PV			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	27 760	PW	7 046	PX		PY	34 805		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	26 632	QA	7 096	QB		QC	33 728		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	61 249	QE	16 389	QF		QG	77 638		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	31 876	QM	8 484	QN		QO	40 360		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	147 516	QV	39 015	QW		QX	186 531		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	147 516	ØP	88 786	ØQ	49 771	ØR	186 531		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilités amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	
Autres immob incorporelles TOTAL II		N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13	N14	N15	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W10	W11	W12	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		Y1				Y2				Y3	Y4
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NY	
Total général non vendu (NP + NQ + NR)		NW	Total général non vendu (NS + NT + NU)		NY	Total général non vendu (NW - NY)		NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9				Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP				SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire Article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise <u>ABC VOLTAIRE</u>		Néant ☒ *			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TI	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres nus en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : ABC VOLTAIRE				Néant ☐ *				
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT	13 541	UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	6 089		6 089		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	collectivités publiques	État et autres	VM					
		Impôts sur les bénéfices	VB	3 137		3 137		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VN					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP					
		Divers	VC					
	Groupe et associés (2)		VR					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VS	229		229		
	Charges constatées d'avance		VT	22 996	VU	9 455	VV	
	TOTAUX							
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	399 470	171 664	227 806			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	37 162	37 162				
Personnel et comptes rattachés		8C	61 195	61 195				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	30 091	30 091				
collectivités publiques	État et autres	8E						
	Impôts sur les bénéfices	VW	11 639	11 639				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VX						
	Obligations cautionnées	VQ	2 035	2 035				
	Autres impôts, taxes et assimilés							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	153 487	153 487				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	695 078	VZ	467 272	227 806		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	83 941	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise ABC VOLTAIRE				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice clos le : 31/12/2019			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 sexties D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 bis)			XX		XW		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									I7		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN		
										WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
									TOTAL I	WR		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WS	7 938	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV		
										WH		
										WP		
										WW		
										XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)										ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									ZY		
	Majoration d'amortissement *									XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés et autres)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5		XF	
		Pôle de compétitivité hors G.I.E. (art. 44 quater septies)	L6	Société investissement immobilier zones (art. 208 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (11 septies septies)		PA			
		Z.P.C.I. (art. 44 quater et autres A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quater septies)		1F	Zone franche d'activité N° (art. 44 quater septies)		XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies septies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater septies)		PC	Zone de développement économique (art. 44 quater septies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decr)	X9	dont déduction exceptionnelle simulation de cession		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decr C)		YC		XG		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decr A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decr B)		YB	Cession de gérance par le report en arrière de déficit		ZI				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decr D)	YD										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	XII	7 938	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI					XJ	7 938		
		déficit (II moins I)										
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN					XO	7 938		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		ABC VOLTAIRE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	107 228	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)			K6	107 228	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	7 938	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	115 166	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZI	25 690	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1 2 du CGI*			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2020

Formulaire d'annexe C (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>ABC VOLTAIRE</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	140 026	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	59 408		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	OF	199 434		Report à nouveau		ZG	199 434			
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	199 434		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		YU	29 650		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YV			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	6 413		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							SV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisa- tions syndicales et professionnelles)				ES		ST	34 382		
	Total du poste correspondant à la ligne IW du tableau n° 2052						ZJ	70 445			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	987		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		YZ	8 990		
	Total du poste correspondant à la ligne IW du tableau n° 2052						YX	9 977			
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	66 811		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	18 506		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *							OB	158 019		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	1,32	en	
	- Numéro de centre agréé *	XP					- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 58 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOI pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ABC VOLTAIRE

Néant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
	(7)	(8)	(9)	(10)			(11)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (3)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (4)			(A)	(B) (Ventilation par part)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 F du CGI.

Désignation de l'entreprise : ABC VOLTAIRE	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒ *		
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABC VOLTAIRE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
(1)	(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+E-G-H
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % (1)		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ABC VOLTAIRE</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)		
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: ABC VOLTAIRE Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2019 et clos le: 31/12/2019 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *: YP 9,00

Dont apprentis YF

Dont handicapés YG

Effectifs affectés à l'activité artisanale RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	456 067
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	456 067

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	12 108
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	12 109

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	ON	117 443
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	32 834
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	26 600
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 195
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	178 072

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	290 104
---	----	---------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	290 104
--	----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	456 067
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	9,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 4 7 9 9 5 0 5 9 4 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABC VOLTAIRE

ADRESSE (voie) 253 boulevard Voltaire

CODE POSTAL 75011 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	750
---	----	---	--	----	-----

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0
---	----	---	--	----	---

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.R.L. Dénomination LIAM

N° SIREN (si société établie en France) 511414135 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 750

Adresse : N° 22 Voie avenue Raymond Poincaré

Code Postal 75016 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) - (f)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122019

N° SIRET

4 7 9 9 5 0 5 9 4 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ABC VOLTAIRE

ADRESSE (voie)

253 boulevard Voltaire

CODE POSTAL

75011

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
ABC VOLTAIRE 253 boulevard Voltaire 75011 PARIS					
SIRET	4	7	9	9	5
	0	5	9	4	0
	0	0	0	2	4
Mél:					
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées	Restauration traditionnelle				Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	7 938	
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater VV	
---	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
Nom / Adresse	
N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	
Nom / Adresse	
N°	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE GENERATION EXPERT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
BOYER LECHARIER 9 Bis rue Lucien Sampaix 75010 PARIS	
Tél: 0142063268	Tél:
CGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
	Date: 04052020 Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire:
	Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise ABC VOLTAIRE

du

Adresse 253 boulevard Voltaire 75011 PARIS

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 440
Total	2 440

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2019 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	2 440	- de l'exercice . 2019 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑩	59 558
Nom et qualité du signataire		À PARIS, le 04/05/2020	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.